

## **APPEL A PROJETS**

Programmation Emploi Insertion 2019

---

**Date de publication : 01 Octobre 2018**

**Date de réception des demandes : 29 octobre 2018**

## SOMMAIRE

- 1 – Cadre général**
- 2 – Orientations**
- 3 – Public**
- 4 – Prescription et Suivi**
- 5 – Financement**
- 6 – Modalités de l'appel à projets**

## 1- Cadre général

### Préambule

Au cours de l'année 2018, l'agglomération comptait en Juin, 3660 demandeurs d'emploi en catégorie A, soit une baisse de 7,8 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse sur le territoire est plus soutenue que sur le Jura, qui connaît une baisse de sa demande d'emploi de 5,3%. Soulignons que ce ralentissement de la demande d'emploi sur le territoire impacte et c'est une bonne nouvelle, les publics de moins de 25 ans qu'il soit homme ou femme. Le taux de chômage reste néanmoins élevé, à plus de 7,2% contre 6,5 % sur le département.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a donc décidé d'appuyer et de favoriser la mise en œuvre des contrats d'apprentissage sur l'agglomération pour apporter une réponse rapide et efficace au nombre croissant de demande d'emploi chez les plus jeunes.

Complémentaire à ces interventions, le programme annuel en faveur de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique répond à un triple enjeu :

- Soutenir les entreprises dans la création d'activités et le développement de l'emploi
- Mobiliser les publics en difficulté vers l'emploi
- Coordonner des opérations entre les secteurs sociaux, économiques et institutionnels

La structuration progressive de cet outil permet aujourd'hui de proposer des parcours d'insertion cohérents, renforcés, avec des résultats probants en termes de retour à l'emploi.

Cette intervention constitue aussi un levier d'accès aux dispositifs de financements européens, l'enveloppe mobilisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant complémentaire de l'appui aux actions potentiellement mobilisables auprès du Fonds Social Européen via le Conseil Départemental du Jura.

Au vu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité poursuivre et renforcer cette intervention. Un nouvel appel à projets est ainsi lancé pour l'année 2019 afin de soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés.

L'appel à projets « Emploi Insertion 2019 » se structure autour des deux axes suivants :

- AXE 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et Professionnalisation des publics en insertion
- AXE 2 : Actions spécifiques

Toute personne dans une démarche d'insertion professionnelle, faisant l'objet d'une prescription au titre de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et résidant dans une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut bénéficier du programme d'actions 2019.

**Le public ciblé « prioritaire » est composé des jeunes de moins de 26 ans, des demandeurs d'emplois femmes et des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.**

L'intervention s'articule avec celles engagées par les partenaires du Service Public de l'Emploi, les politiques en faveur de l'emploi et l'insertion conduites par les collectivités territoriales (Plan Départemental d'Insertion, Plan régional de la Formation) et les démarches contractuelles dans le cadre de la politique de la ville. Elle prend appui sur le contexte socio-économique, l'évaluation des actions réalisées et actuellement en cours pour développer une réponse spécifique aux besoins du territoire.

## 2 - Orientations

L'appel à projets 2019 se structure autour des deux principes suivants :

- Axe 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et professionnalisation des publics en insertion
- Axe 2 : Actions spécifiques

**Une attention particulière est accordée à l'articulation entre les projets déposés et les opportunités économiques.**

**La plus-value apportée par le projet sera appréciée au regard du potentiel de développement économique pour le bassin dolois.**

**Les actions proposant un partenariat structuré avec une ou plusieurs entreprises du secteur marchand ou organismes de formation seront privilégiées.**

### **AXE 1 : Accompagnement renforcé vers l'emploi et professionnalisation des publics**

Il s'agit de proposer des actions d'accompagnement des publics vers l'emploi ou la formation.

L'offre devra porter sur :

- Un accompagnement renforcé des publics pouvant alterner des phases collectives et individuelles
- Un rapprochement avec les entreprises locales en démarche de recrutement ou témoignant d'une difficulté récurrente à recruter
- La mise en œuvre de périodes d'immersion essentielles à la construction d'un parcours

Une attention particulière sera apportée aux projets en lien avec le bassin d'emploi local.

Ces entreprises devront être nommément désignées, et associées au projet en amont de la démarche.

- Objectifs visés :
  - ✓ Apprentissage et mise en œuvre des techniques de recherche d'emploi
  - ✓ Repérage et mise à jour des aptitudes
  - ✓ Travail sur les savoir être
  - ✓ Apprentissage des codes et usages de l'entreprise
  - ✓ Création de l'espace Emploi sur le site Pôle Emploi
  - ✓ Mise en œuvre d'un plan de démarche de recherche d'emploi
  - ✓ Accompagnement à la recherche d'offre d'emploi
  - ✓ Accès à l'emploi durable ou à la formation
  - ✓ Acquisition de gestes professionnels de base en lien avec le projet des bénéficiaires
  - ✓ Valoriser la dynamique de formation pour accéder à l'emploi durable
- Plus-value recherchée :
  - ✓ Rapprochement avec les entreprises ordinaires par une période d'immersion obligatoire et le développement de compétences techniques
  - ✓ Accompagnement sur les démarches de recherche d'emploi et de stage
  - ✓ Orientation et information sur programme de formation régional
  - ✓ Mise en œuvre d'une démarche positive de retour à l'emploi
  - ✓ Soutien et encadrement des contacts avec les entreprises
- Evaluation :

- ✓ Nombre de sorties sur l'emploi
- ✓ Nombre de sorties sur la formation

**L'accompagnement s'effectuera sur une durée minimale de 6 mois à raison de deux rdv mensuels.**

**La période d'immersion obligatoire viendra apporter une expérience significative dans le métier ou secteur recherché.**

**Un suivi post-embauche de deux mois viendra conforter la mise à l'emploi.**

**L'association proposera et utilisera tous les outils nécessaires pour bonifier son accompagnement.**

**Les actions d'orientation ou de découverte des métiers ne seront pas retenues.**

### **AXE 2 : Actions spécifiques**

**Cet axe doit permettre et favoriser par des actions nouvelles ou différentes l'accès à l'emploi durable.**

- Objectifs visés :
  - ✓ Construire des parcours d'accès à l'emploi
    - Bâtiments et travaux publics
    - Service à la personne
    - Industrie
    - Mobilité
- Plus-value recherchée :
  - ✓ L'action devra associer les SIAE, les organismes de formation locaux et les entreprises utilisatrices
- Evaluation :
  - ✓ Nombre de participants
  - ✓ Nombre de résultats positifs

### **3 - Public ciblé**

La définition du public ciblé « prioritaire » ne répond pas à une approche statutaire, mais s'appuie sur la prise en compte de personnes en situation d'exclusion ; il peut également s'agir de personnes en situation professionnelle de grande précarité.

Toute personne dans une démarche d'insertion professionnelle, faisant l'objet d'une prescription au titre de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et résidant dans une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, peut bénéficier du programme d'actions 2019.

Le public ciblé « prioritaire » est :

- Jeunes de moins de 26 ans
- Femmes
- 50 ans et plus
- Demandeurs d'emploi longue durée

## 4 – Prescription et Suivi

### Entrée dans le dispositif :

L'entrée dans le dispositif s'opérera de la manière suivante :

- Prescription sur l'action par les acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi, Espace Jeune), du Conseil Départemental, des structures d'insertion par l'activité économique
- Pré diagnostic validant le projet de parcours dans l'emploi

### Modalités de suivi :

Les actions proposées feront l'objet d'une évaluation continue sur l'année 2019 :

- un état d'avancement intermédiaire, définissant de manière précise les parcours en cours, à venir ou achevés, sera communiqué à la fin du semestre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- La structure organisera une réunion à mi parcours avec les bénéficiaires et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- Sur la période considérée, chaque exercice fera l'objet d'un bilan annuel, communiqué au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.

## 5 - Financement

Axe 1 : Montant forfaitaire de subvention par parcours, comprenant une partie fixe et une partie variable :

- 1 000 € le parcours, dont 800 € de part fixe et 200 € de bonification

La partie variable du forfait sera accordée en cas de « sortie positive » dans les trois mois suivant la sortie du parcours. Sera considérée comme « sortie positive » :

- la signature d'un CDI, d'un CDD de trois mois minimum, des missions d'intérim totalisant plus de 450 heures, ou d'un contrat aidé hors structure d'insertion par l'activité économique (sont acceptés les CUI-CAE en collectivité, associations et CIE)
- l'inscription à une formation qualifiante ou pré qualifiante

**IMPORTANT : les parcours ne seront comptabilisés que s'ils respectent les caractéristiques suivantes :**

- **Durée minimum de 6 mois au titre de l'année en cours**
- **Période d'immersion en entreprise réalisée**

Axe 2 : le financement des actions sera étudié au cas par cas.

### Fonds Social Européen (FSE) :

Les fonds mobilisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peuvent être abondés par le FSE. Les projets retenus devront alors être déposés de manière individuelle auprès de la cellule FSE du Conseil Départemental du Jura.

Les co-financements recherchés doivent être signalés.

## 6 – Modalités de l'appel à projets

### **Diffusion de l'appel à projets :**

L'appel à projets est adressé par mail à l'ensemble de ses partenaires. Il est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)

### **Contenu des propositions :**

Les candidats doivent produire un dossier complet comprenant le dossier de demande de subvention ci-joint portant les informations suivantes :

- Lettre de candidature
- Présentation détaillée de la structure
- Budget global de la structure
- Bilan comptable et rapport d'activités de l'année N-1
- Présentation détaillée de l'action proposée
- Budget prévisionnel détaillé, avec notification des cofinancements obtenus
- Indication des intervenants sur l'action, qualification
- Nombre d'équivalent temps plein pour la réalisation de l'action
- Calendrier prévisionnel avec un phasage éventuel (prescriptions, montage des projets avec les bénéficiaires accompagnés, mise en situation d'emploi ...)
- Evaluation du rendu de l'action en termes d'emploi, et d'évolution de la situation des bénéficiaires

### **Instruction :**

Les dossiers déposés seront instruits techniquement, et soumis à un groupe de travail issu de la Commission Développement Economique du Grand Dole. Celui-ci statuera sur la définition de la programmation 2019, qui sera soumise au Conseil Communautaire pour approbation.

### **Critères de sélection :**

La sélection des projets d'effectuera au regard du niveau d'adéquation avec les axes prioritaires évoqués ci-dessus.

### **Date de remise des propositions :**

La date de remise des propositions est fixée au : **vendredi 29 Octobre 2018.**

**Les dossiers devront être déposés sous format papier et envoyés sous format numérique.**

Le délai de validité des propositions est fixé à 2 mois, à compter de leur date de réception déterminée ci-dessus.

Les propositions seront étudiées par un groupe de travail, émanant de la Commission Développement Economique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la programmation retenue sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire en Décembre 2018.

Les porteurs de projet seront informés par courrier de la décision approuvée par le Conseil Communautaire.

### **Calendrier :**

- 01 Octobre 2018** Lancement de l'appel à projets – Mise en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, envoi aux structures partenaires
- 29 Octobre 2018** Date limite de dépôt des dossiers
- Novembre 2018** Instruction technique des projets – Demande de pièces complémentaires  
Groupe de travail – Présentation des projets
- Décembre 2018** Délibération du Conseil Communautaire
- Janvier 2019** Conventionnement et communication

**Renseignements complémentaires :**

Personne habilitée à donner des renseignements complémentaires :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole  
Représenté par Christophe PETITJEAN, Chargé de mission,  
Tél : 03.84.82.88.31  
Mail : [christophe.petitjean@grand-dole.fr](mailto:christophe.petitjean@grand-dole.fr)